# REGLEMENT DU VIDE GRENIER 2024

## Objet du règlement :

Le présent règlement a pour but de règlementer le Vide Grenier de Saint-Martory organisé par l’Association des Parents d’élèves de l’école Louise Michel de Saint-Martory.

## Inscriptions:

Le Vide Grenier n’est pas ouvert aux personnes exerçant au titre d’une activité professionnelle.

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Votre inscription ne sera prise en compte, dans la limite des places disponibles, qu’à réception du dossier

complet comprenant :

* La fiche d’inscription complétée
* Le paiement de l’emplacement réservé

## Annulation :

Toute annulation effectuée jusqu’à 15 jours avant la date de l’évènement fera l’objet d’un remboursement. Passé cette date, les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d’indemnité. Toute annulation de la manifestation du fait des organisateurs donnera lieu à un remboursement des sommes engagées au titre de leur emplacement.

## Responsabilités :

Les objets exposés sont sous l’entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration ainsi qu’en cas d’accident lors de démonstration.

## Accueil :

L’accueil des exposants se fera le jour de la manifestation à partir de 06h00.

Un café sera offert aux exposants.

Les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre à leur départ.

Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être

éventuellement attribués à d’autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d’indemnité.

Il est interdit aux exposants de s’installer sur place, sans y avoir été préalablement invité par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de faire déplacer les personnes ayant choisi une place sans y avoir été autorisé préalablement.

La présence à cette journée implique l’acceptation du présent règlement, toute personne ne la respectant

pas pourra être exclue, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation.

Pour toute question, contactez l’APE au 07.68.81.16.77 ou [apestmartory@gmail.com](mailto:apestmartory@gmail.com)

# FICHE D’INSCRIPTION EXPOSANT 2024

Date de la manifestation :

# DIMANCHE 5 MAI 2024

Nom : .......................................................................Prénom :...........................................................

N° de Téléphone : ..............................................................................................................................

Pièce d’identité (rayez les mentions inutiles): Carte d’Identité / Passeport / Permis de conduire N° de la pièce d’identité (pour les besoins du registre) :………………………………………………………………….. Adresse mail : ....................................................................................................................................

Je souhaite réserver un espace de mètre(s) linéaire. J’ai pris connaissance que le tarif appliqué

est de 2,5€ / mètre linéaire réservé. Je dois donc adresser un paiement d’un montant de €

Les paiements par chèque seront à libeller à l’ordre de : APE St-Martory

### Afin de valider l’inscription, le dossier complet (Fiche d’inscription, Copie de pièce d’identité, Paiement) doit :

* Etre adressé par courrier postal à l’adresse suivante :

### APE

**École Louise Michel Avenue des Pyrénées 31360 Saint-Martory**

* Déposé à l’école de Saint-Martory dans la boite aux lettres, sous enveloppe, adressée à l’APE).

**Tout exposant au Vide Grenier déclare sur l’honneur :**

* ne pas vendre au titre d’une activité professionnelle
* ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
* ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)
* Déclare sur l’honneur accepter le règlement de la manifestation préalablement reçu, et s’engage à

le respecter.

Le …………………………… A ……………………………….

Lu et approuvé. Signature